

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 24/03/2025

neuf avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame ITURRIA Nathalie

Présents : 7

Présents : Monsieur BAJON Raymond Madame BETTONI Myriam

Votants: 10

Madame BUSTEAU Chloé Monsieur FROSSARD Paul Monsieur ITURRIA Dominique Madame ITURRIA Nathalie Monsieur LAFFITTE

Pour: 10

Thierry

Contre: 0

Représentés: Monsieur CASTANET Thibaut représenté par Monsieur LAFFITTE Thierry Madame LAMOTHE Corinne représentée par

Abstentions: 0

Monsieur BAJON Raymond Madame RUIZ Anne-Marie représentée par Madame BETTONI Myriam

Excusés:

Absents: Monsieur MOULET Arnaud

Secrétaire de séance: Madame BUSTEAU Chloé

Objet: Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 - DE_008_2025

Par délibération du 5 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFB : 32.90 %

TFNB : 49.00 %

TH : 7.72 %

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, à la suite de ces informations, *de modifier* les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :

TH : 7.80 %

TFB : 33.23 %

TFNB : 49.49 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter les impôts locaux comme indiqué ci-dessus pour l'année 2025.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 14/04/2025
et publié ou notifié

Le Maire,
Nathalie ITURRIA

